

LEXIQUE

L'effet de commerce : c'est un document sur papier ou sous forme de fichier informatique, négociable et transmissible, donnant droit au paiement d'une somme d'argent à la date d'échéance.

L'échéance : c'est la date à laquelle l'effet de commerce devra être payé.

La valeur nominale V : c'est la somme inscrite sur l'effet et qui sera payée à la date d'échéance.

L'escompte E : c'est l'intérêt qui sera retranché à la valeur nominale si l'on négocie l'effet de commerce avant la date d'échéance.

La valeur actuelle a : c'est la différence entre la valeur nominale et l'escompte correspondant au temps écoulé entre le jour de la négociation et la date d'échéance.

L'agio : c'est l'ensemble des retenues effectuées par le banquier ; il comprend l'escompte, des commissions diverses et la TVA.

$$\text{Agio} = \text{escompte} + \text{commission} + \text{TVA}.$$

Commission d'endos : elle est calculée comme l'escompte.

Commission de bordereau : elle est fixe ou proportionnelle à la valeur nominale.

Commission de service : elle est fixe.

TVA : elle se calcule sur les commissions indépendantes de la durée.

La valeur nette : c'est la différence entre la valeur nominale et l'agio.

Le taux réel de l'escompte : c'est le taux unique qu'il faudrait appliquer à la valeur nominale de l'effet de commerce pour obtenir le montant total de l'agio.